

TRAVAILLONS TOU(TE)S, MOINS ET AUTREMENT!



[Pour l'augmentation des salaires mieux vaut demander aux députés : 70% à 130% garantis !]

Alors qu'aucune mesure n'a jamais été envisagée pour obliger les employeurs à embaucher les candidats présentés par l'ANPE, le président de la République nous ressort la sérénade des 2 offres d'emploi « valables » ou formation (encore faudrait-il qu'elles existent !) qu'un chômeur ne pourra pas refuser.

De la même manière, la motivation légale des CDD proposés quasi systématiquement dans nombre d'offres d'emploi, n'est contrôlée que par l'agent qui enregistre l'offre, sans autre moyen de vérification que le déclaratif (qui vaut aussi pour les conditions d'embauche annoncées). Une étroite collaboration avec l'Inspection du Travail permettrait pourtant d'assainir grandement le marché du travail.

En tous états de cause, ce n'est pas dans ce sens « que les améliorations du service rendu aux demandeurs d'emploi » s'orientent avec une fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC qui ne dévoile que des directives discriminantes et coercitives. D'autre part, l'orientation quasi systématique des chômeurs indemnisés par l'ASSEDIC vers les Opérateurs Privés de Placement rompt avec le principe d'égalité de traitement. Quel rôle et quel avenir le service public de l'emploi dans ces perspectives ?

POUR LA FUSION, LA SOLUTION ? AUTOGESTION !

On parle réforme alors chiche ! Pourquoi ne pas faire en sorte que le service public de l'emploi redevienne une réelle Bourse du Travail autogérée où les principaux intéressés (comités de chômeurs) auraient leur mot à dire ? A l'opposée, c'est la logique libérale et le flicage de la « France du bas » qu'on nous impose.

Démantèlement et privatisation du service public de l'emploi, culpabilisation et contrôle accrus des chômeurs et des travailleurs étrangers, restriction des droits des salariés (service minimum, Contrat Nouvelle Embauche, Contrat de Travail Unique...), abrogation du droit des affaires, limitation de la responsabilité pécuniaire des entreprises aux Prud'hommes... sont apportées sur un plateau au patronat. Il en va de même pour le fameux « travailler plus pour gagner plus ». Qui décide des heures supplémentaires ? Et pour produire quoi ? Des dividendes aux rentiers du capital ?

PRECARITE, FLEXIBILITE, SOUMISSION... CA SUFFIT !

Contractuels, vacataires, Contrats d'Avenir, CAE, CDD d'usage, intérim généralisé... la précarité est imposée comme condition d'emploi pour maintenir de bas salaires et saccager les garanties sociales, dans le public comme dans le privé.

Face à cette précarité, notre réponse doit être interprofessionnelle. Seule l'unité entre précaires, titulaires et permanents, entre usagers et salariés du service public de l'emploi, entre secteurs public et privé, permettra de construire le rapport de force pour exiger des conditions d'embauches et salariales acceptables pour tous les travailleurs. De la même manière, les agents du SPE pourront reconquérir les conditions de travail et les salaires qui leur sont dus, pour produire un réel service d'utilité sociale.

La CNT appelle tous les personnels du service public de l'emploi à se joindre à ce mouvement initié par les organisations de chômeurs. Organisons ensemble les solidarités nécessaires à une juste redistribution des droits et des richesses produites par toutes et tous. Gageons que l'intersyndicale unitaire de l'ANPE (et de l'ASSEDIC ?) rejoindra également ce mouvement. Quel acquis social n'a pas été obtenu et conservé par la lutte ?

CONTRE L'OFFENSIVE PATRONALE RIPOSTE SYNDICALE, UNITAIRE ET RADICALE !



CNT

Paris, le 14 novembre 2007

Section **ANPE** syndicat **santé-social région parisienne** www.cnt-f.org/sante-social.rp
< 33 rue des vignoles 75020 Paris > < 06 20 44 61 93 > < section.anpe@cnt-f.org >